

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : Adoption d'une nouvelle convention avec le centre de loisirs du Roy d'Espagne

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'adopter la convention avec l'association du centre socioculturel du Roy d'Espagne pour l'organisation d'actions de loisirs destinées aux enfants de 3 à 15 ans des agents départementaux, le mercredi et les périodes de vacances scolaires, pour une durée de trois ans, à compter du 2 janvier 2018,
- de fixer les tarifs des journées, des stages, des sorties et des transports conformément aux modalités définies dans le rapport et dans la convention jointe en annexe,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante dont le projet est joint en annexe au rapport.

Les dépenses seront imputées aux chapitres 65 et 011 du budget départemental.

Les recettes seront perçues par l'intermédiaire d'une régie au chapitre 70 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée